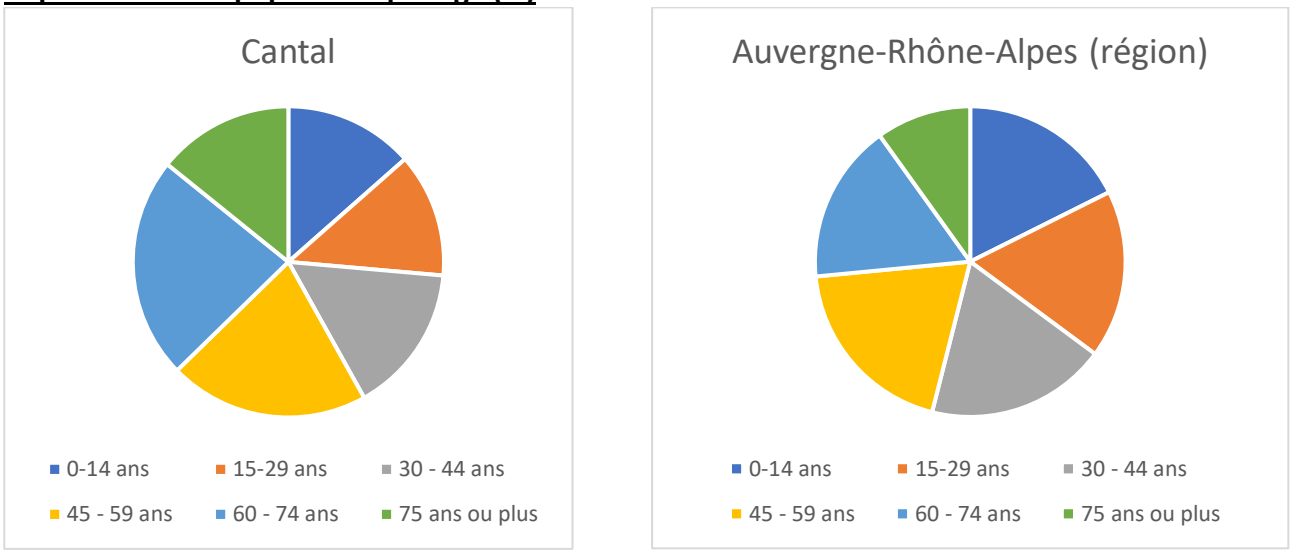
IV. État des lieux de la santé mentale dans le Cantal

1. *Population : un territoire avec un profil atypique par rapport à la région*

Le département du Cantal, composé de trois arrondissements (Aurillac, Saint-Flour et Mauriac), présente la densité de population la plus faible de la région Auvergne-Rhône-Alpes. En 2024, il comptait 144 226 habitants et demeurait le département le moins peuplé de la région. Sa baisse démographique régulière s'accompagne d'un vieillissement marqué de la population.

Répartition de la population par âge (%)



Source : INSEE, Recensement de la population - 2022

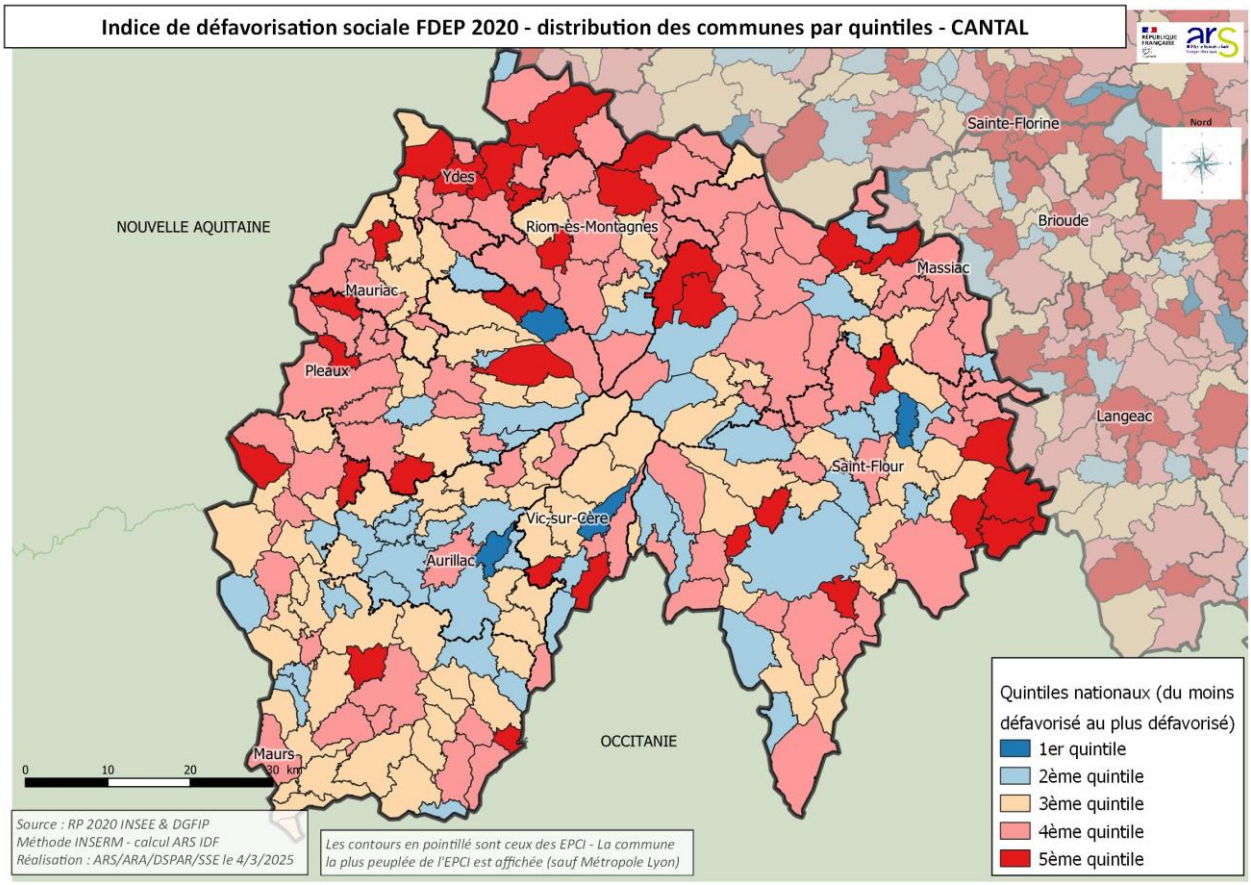
Le Cantal présente l'un des indices de vieillissement les plus élevés de France, avec une part importante de personnes âgées de 60 à 74 ans et de plus de 75 ans. Cette situation a des conséquences sur les services de santé, la dépendance et le marché de l'emploi.

Mobilité géographique :
L'étendue du territoire cantalien et la dispersion de la population dans des zones rurales peu denses font de la mobilité un enjeu majeur. Les déplacements pour accéder aux soins, aux services publics ou au travail peuvent être longs et difficiles. Comme dans de nombreux départements ruraux, la voiture reste le principal mode de déplacement.

Une fragilité sociale :

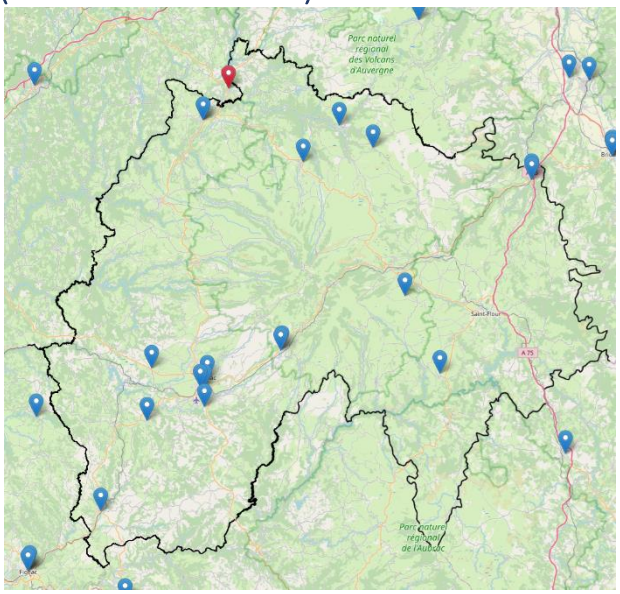
Élaboré par l'Inserm, l'indice de défavorisation sociale (FDep) est un indicateur composite qui caractérise la situation socio-économique des familles et met en évidence les disparités territoriales. Il repose sur quatre variables :

- Le revenu médian par unité de consommation dans le ménage ;
- Le pourcentage de bacheliers dans la population de plus de 15 ans sortis du système scolaire ;
- Le pourcentage d'ouvriers dans la population active ;
- Le taux de chômage.

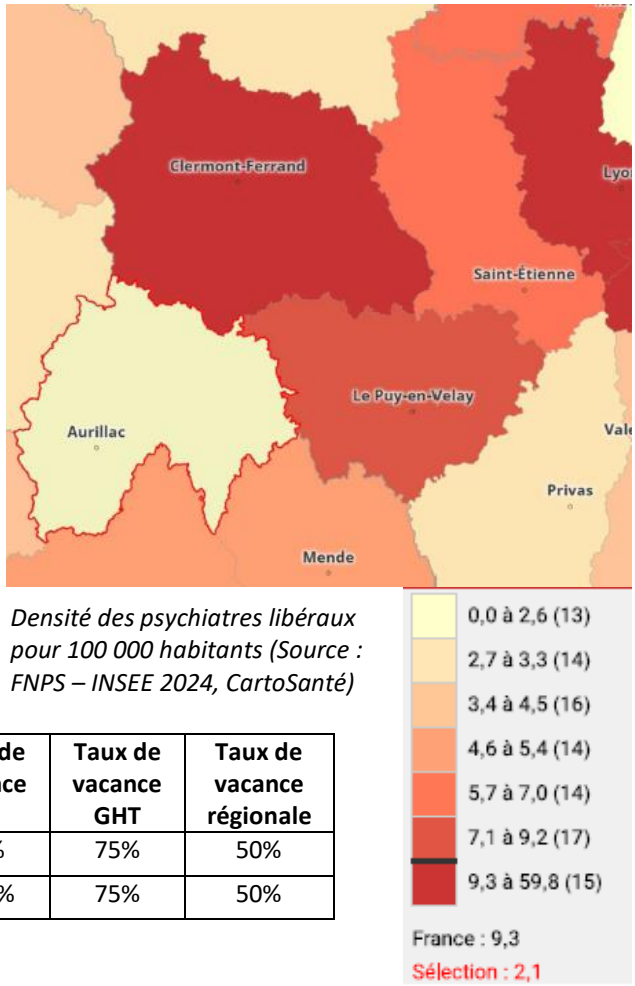


2. Offre de soins

Offre de sante en psychologues « Mon Soutien Psy », en psychiatres liberaux et hospitaliers (pedopsychiatres compris) sur le departement :



Psychologues référencés « Mon soutien Psy » en Fév. 2026 (Source : CPAM)



Densité des psychiatres libéraux pour 100 000 habitants (Source : FNPS – INSEE 2024, CartoSanté)

	Postes pourvus et occupés	Postes vacants	Taux de vacance	Taux de vacance GHT	Taux de vacance régionale
CHG de St-Flour	2	1	33%	75%	50%
CHG de Aurillac	2	11	84,6%	75%	50%

Source : SIGMED fév. 2026

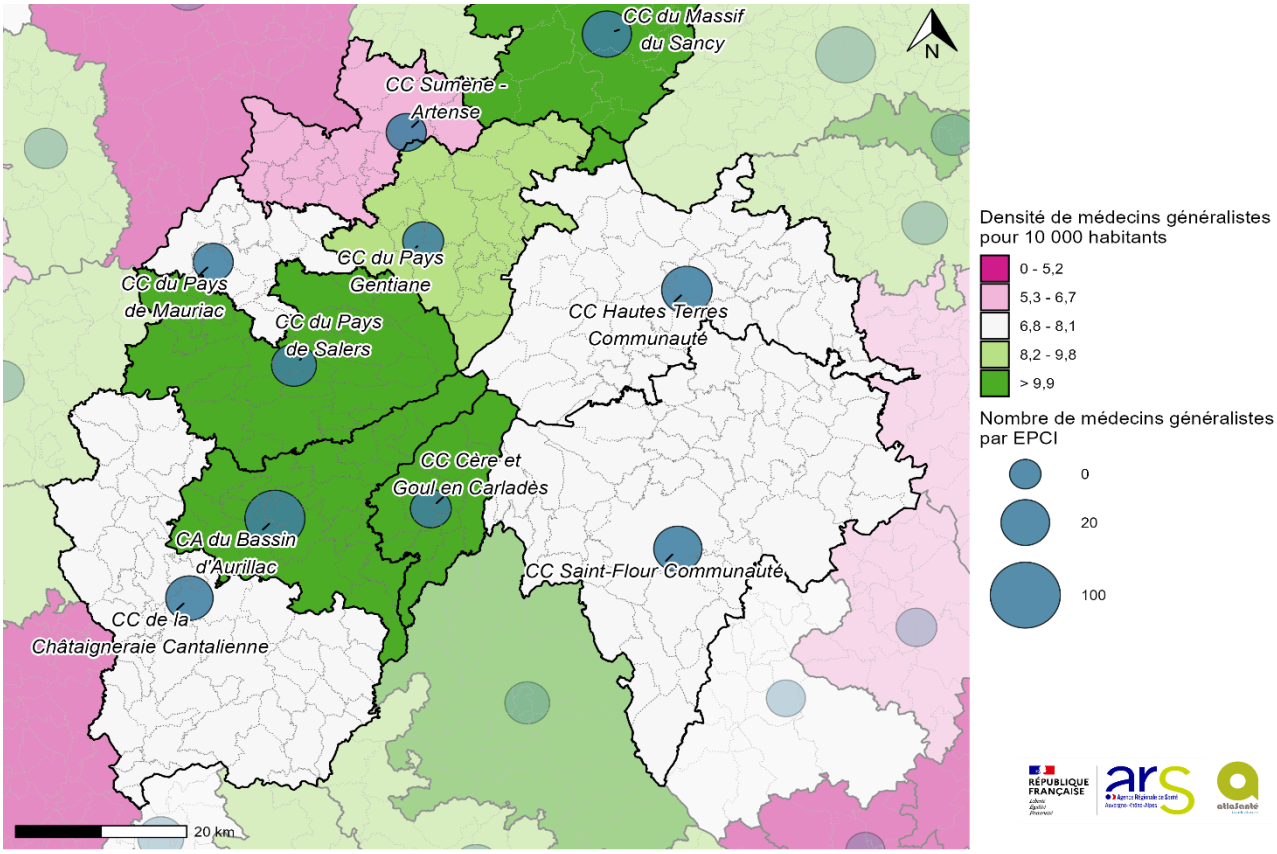
La démographie médicale est fragile. L'offre libérale en psychiatrie et en psychologie reste très faible. Cette situation entraîne un report des prises en charge vers les services hospitaliers de psychiatrie et vers les psychologues salariés des structures.

Le taux d'hospitalisation en psychiatrie est élevé dans le Cantal. Il compense en partie le manque de professionnels libéraux, mais il contribue aussi à saturer les files actives et peut dégrader la qualité de la prise en charge.

De nombreux opérateurs interviennent à partir d'Aurillac, avec des antennes sur les arrondissements de Mauriac et de Saint-Flour. Lorsque les circuits sont identifiés, la communication entre professionnels peut être rapide, du fait du nombre limité d'intervenants sur le territoire.

La faible démographie de professionnels de santé libéraux (psychiatres, psychologues, psychomotriciens, etc.) fragilise les parcours à tous les niveaux. Dans ce contexte, les psychologues et les infirmiers spécialisés jouent un rôle central en proposant un premier accompagnement et en réduisant les délais d'attente pour les patients.
La mobilité, associée à un réseau d'acteurs parfois limité, constitue un frein majeur dans les parcours en santé mentale, particulièrement sur l'arrondissement de Mauriac. Ces difficultés sont renforcées par des articulations insuffisantes entre les structures, les patients et les professionnels.

MEDECINS GENERALISTES LIBERAUX



Sources : IGN AdminExpress 2025, FNPS / INSEE, au 31/12/2024
Réalisation : ARS/ARA/DSPAR 2025

Le département du Cantal compte 132 médecins généralistes et affiche, pour cette profession, une couverture supérieure à la valeur régionale mais inégale au niveau infra-départemental.
Le département compte 9,1 médecins généralistes pour 10 000 habitants (8,5 médecins généralistes pour 10 000 habitants au niveau régional).

PSYCHOLOGUES

Indicateurs pour 10 000 habitants)	Cantal	Auvergne-Rhône-Alpes
Psychologues : Densité (libéraux, salariés, mixtes)	9,91 ▼	13,14
Psychologues : Densité (libéraux, mixtes)	2,50 ▼	5,43

Source : ADELI – 2023

PSYCHOMOTRICIENS

Indicateurs (pour 10 000 habitants)	Cantal	Auvergne-Rhône-Alpes
Psychomotriciens : Densité (libéraux, salariés, mixtes)	1,73 ▼	2,60
Psychomotriciens : Densité (libéraux, mixtes)	0,42 ▼	0,91

Source : ADELI - 2023

LES SOINS PSYCHIATRIQUES DANS LE CANTAL :

Dans le Cantal, l'offre en santé mentale est principalement organisée autour d'Aurillac. Le Centre Hospitalier Henri-Mondor d'Aurillac (CHHMA) est l'établissement psychiatrique de référence du département. Il assure des prises en charge à temps complet, à temps partiel et en ambulatoire. Plus des trois quarts des personnes suivies par l'établissement le sont en ambulatoire.

Pour le reste du territoire :

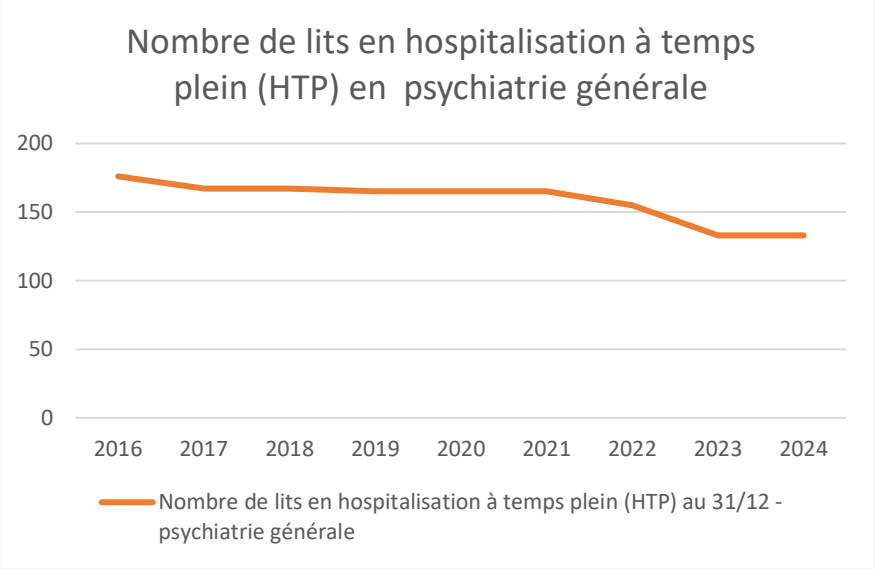
- Le centre de réadaptation de Maurs dispose également d'une autorisation en psychiatrie ;
- Le centre hospitalier de Saint-Flour est l'établissement de référence du secteur psychiatrique de Saint-Flour. Il assure des prises en charge à temps complet, à temps partiel et en ambulatoire.

À l'échelle du département :

Le Groupement hospitalier de territoire (GHT) du Cantal comprend une filière santé mentale. Le développement de coopérations entre les centres hospitaliers d'Aurillac et de Saint-Flour est prévu dans ce cadre.

Le Cantal compte quatre CMP infanto-juvéniles et adultes, situés à Aurillac, Saint-Flour, Mauriac et Maurs. À Maurs, l'intervention repose uniquement sur un psychologue.

Évolution du nombre de lits et de places en psychiatrie



Entre 2016 et 2024, le nombre de places en hospitalisation de jour (HDJ) et en hospitalisation de nuit pour la psychiatrie générale est resté stable avec respectivement 57 places et 1 place.

Évolution du nombre de lits et de places Pedopsychiatrie (Source : Drees, Enquete nationale SAE)

Entre 2016 et 2024, le nombre de places en hospitalisation à temps plein et en hospitalisation de jour (HDJ) pour la psychiatrie infanto-juvénile est resté stable avec respectivement 10 places, 23 places et aucune place pour l'hospitalisation de nuit.

Les Centres d'action medico-sociale precoce (CAMSP) :

Le département dispose d'un CAMSP et bénéficie de l'intervention du CAMSP interdépartemental Rézocamsp sur l'est du département (Massiac et Saint-Flour).

Les Centres medico-psycho-pedagogiques (CMPP) :

Un CMPP est présent dans le Cantal (ADSEA 15). Il s'agit d'un dispositif de consultation ambulatoire de premier recours, avec trois antennes situées à Aurillac, Saint-Flour et Mauriac. Il a pour missions la prévention, le diagnostic et la proposition de soins pour des enfants et adolescents de 0 à 18 ans présentant des difficultés psychiques et/ou de développement.

La Maison des adolescents (MDA) :

En 2026, la MDA reprend son activité après un an d'arrêt. Portée par l'association Accent Jeunes, elle intervient auprès des 11-21 ans. Son action a une portée départementale, avec le développement de permanences à Saint-Flour, Mauriac et Maurs.

Les usagers :

Le département compte un Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) à Aurillac, un GEM à Saint-Flour, tous deux portés par l'UDAF du Cantal, ainsi qu'un GEM TSA à Aurillac porté par l'Adapei 15.

Les etablissements d'accueil des personnes en situation de handicap :

L'état des lieux sur l'offre médico-sociale dans le Cantal et son évolution indique un taux d'équipement favorable dans le département par rapport aux taux d'équipement régionaux.
En résumé, les densités de places d'hébergement, d'accompagnement et d'insertion professionnelles des personnes handicapées sont plus élevées dans le Cantal qu'en région.

CSAPA, CAARUD, CJC :

Les associations APT/Oppelia et Addictions France gèrent deux Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) dans le département :

- Un CSAPA spécialisé alcool-tabac (Addictions France) ;
- Un CSAPA spécialisé dans les drogues illicites (APT/Oppelia).

Addictions France dispose d'antennes sur les arrondissements de Mauriac et de Saint-Flour. Oppelia développe une antenne à Maurs. Des consultations avancées sont proposées à Riom-ès-Montagnes par Addictions France. Chaque association propose également une consultation jeunes consommateurs (CJC) à Aurillac.
Addictions France a également déployé des CJC à Saint-Flour et Mauriac. Une même équipe intervient sur les trois arrondissements ; elle est composée d'infirmières et d'éducateurs spécialisés.
L'association APT/Oppelia gère également un Centre d'Accueil et d'Accompagnement à la Réduction des risques pour Usagers de Drogues (CAARUD) à Aurillac. Les statistiques d'activité des deux associations montrent une augmentation régulière de leur file active.

EMSPi :

Il n'existe pas d'équipe mobile psychiatrie précarité dans le Cantal. Pour pallier ce manque, l'équipe mobile santé précarité incurie, portée par l'ANEF Cantal, bénéficie d'un renforcement en poste psycho-éducatif afin d'accompagner les personnes en situation de précarité présentant des problématiques de santé mentale.

3. Accès aux soins

Part de population eloignee du soin (acces aux soins)

Indicateurs	Cantal	Auvergne-Rhône-Alpes
Exercice coordonné (CDS/MDS) : Part de la population éloignée de 30 minutes ou plus (%)	0,6 ▲	0,1

Source : Atlasanté, base de données Datasanté - Insee, Metric-OSRM - 2026-01-05

Part de population eloignee du soin pour PEC psychologique (enfants/adolescents)

Indicateurs	Cantal	Auvergne-Rhône-Alpes
CAMSP : Part de la population de moins de 20 ans éloignée de 30 minutes ou plus (%)	44,3 ▲	8,7
CMPP : Part de la population de moins de 20 ans éloignée de 30 minutes ou plus (%)	29,3 ▼	31,9

Source : Atlasanté, base de données Datasanté - Insee, Metric-OSRM - 2026-01-05

4. Recours aux soins

Dans les territoires ruraux, la santé mentale constitue un défi important. Dans le Cantal, l'isolement géographique, les difficultés d'accès aux soins et les représentations sociales liées à la santé mentale peuvent freiner le recours aux soins.

Recours aux psychiatres liberaux

Indicateurs	Cantal	Auvergne-Rhône-Alpes
Taux de recours des 65 ans ou plus aux psychiatres libéraux (pour 1000 consommant de 65 ans ou plus)	52,1 ▼	136,9
Taux de recours des moins de 18 ans aux psychiatres libéraux (pour 1000 consommant de moins de 18 ans)	15,5 ▼	48,8

Source : Assurance Maladie, SNDS – 2024

Troubles mentaux et du comportement :

Le tableau ci-dessous montre que le taux de mortalité standardisé, tous sexes et tous âges confondus, est supérieur au taux régional pour les troubles mentaux et du comportement, la démence, l'abus d'alcool et la toxicomanie.

	Cantal	Auvergne-Rhône-Alpes
Troubles mentaux et du comportement	36,4 ▲	23,8
Démence	26,7 ▲	15,6
Abus d'Alcool (y compris psychose alcoolique)	3,7 ▲	2,5
Pharmacodépendance, toxicomanie	1,0 ▲	0,4
Autres troubles mentaux du comportement	5,0 ▼	5,3

Source : Inserm, CépiDC – 2023

Suicides et lesions auto-infligees (taux de mortalite standardise pour 100 000 habitants) :

	Cantal	Auvergne-Rhône-Alpes
Suicides et lésions auto-infligées	17,3 ▲	11,0

Source : Inserm, CépiDC - 2023

Consommation de medicaments :

Les personnes bénéficiant d'un traitement en lien avec une pathologie psychiatrique (traitement psychotrope, antidépresseur, neuroleptique) sont, en proportion de la population, plus nombreuses dans le Cantal qu'en moyenne régionale.

Part d'adultes consommant des traitements :	Cantal	Auvergne-Rhône-Alpes
Antidépresseurs (%)	11,3 ▲	9,1
Anxiolytiques (%)	11,0 ▲	7,1
Hypnotiques (%)	4,1 ▲	2,1
Neuroleptiques (%)	2,8 ▲	2,0
Psychotropes (%)	18,4 ▲	13,5

Source : Assurance Maladie, SNDS - 2022

Soins sans consentement :

Les soins sans consentement peuvent être mis en œuvre en hospitalisation ou dans le cadre d'un programme de soins, en ambulatoire ou à domicile. Ils sont réalisés par des établissements autorisés en psychiatrie et peuvent relever de plusieurs modes d'admission : soins psychiatriques à la demande d'un tiers, en urgence ou non (SDT ou SDTU), soins psychiatriques en cas de péril imminent sans tiers (SPI), ou soins psychiatriques sur décision du représentant de l'État (SDRE).

Le taux d'hospitalisations sans consentement, tous modes légaux confondus et hors hospitalisations en unité médicale (UMD), est supérieur dans le Cantal au taux régional, lui-même supérieur au taux national.

En 2024, le nombre de mesures de soins sans consentement atteignait 242 dans le Cantal (*source : RIMP 2024*).

Taux de passages aux urgences pour tentative de suicide (pour 100 000 habitants)

Cantal	Auvergne-Rhône-Alpes
120,0 ▲	114,9

Source : ATIH, Résumé de passage aux urgences (RPU) - 2024

Taux d'hospitalisation en MCO suite a une tentative de suicide (pour 100 000 habitants)

Cantal	Auvergne-Rhône-Alpes
124,8 ▼	162,2

Source : ATIH, PMSI MCO - 2024

Taux d'hospitalisation en psychiatrie pour une duree longue (pour 1 000 sejours)

	Cantal	Auvergne-Rhône-Alpes
Supérieur à 292 jours	37,0 ▲	26,4
Supérieur à 90 jours	120,4 ▼	124,9

Source : ATIH, RIM-P - 2024

PART DE LA FILE ACTIVE EN PSYCHIATRIE PRISE EN CHARGE AU DOMICILE (%)

Cantal	Auvergne-Rhône-Alpes
0,5 ▼	2,2

Source : ATIH, RIM-P - 2024

PART DES PATIENTS AYANT CONSULTE UN MEDECIN GENERALISTE DANS UN DELAI D'UN AN APRES LEUR HOSPITALISATION EN PSYCHIATRIE (%)

Cantal	Auvergne-Rhône-Alpes
75,6 ▲	72,5

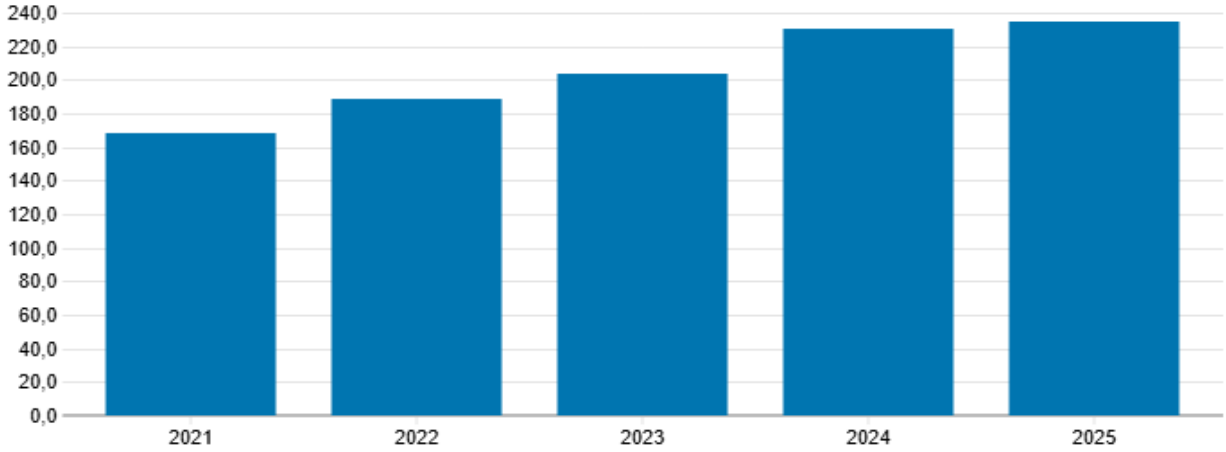
Source : SNDS - 2023

PART DES PASSAGES AUX URGENCES POUR MOTIF PSYCHIATRIQUE (%)

Cantal	Auvergne-Rhône-Alpes
4,1 ▲	3,1

Source : RPU - 2024

DUREE MOYENNE DE PASSAGES AUX URGENCES POUR MOTIF PSYCHIATRIQUE (EN MINUTES)



Source : RPU 2021-2025

PART DES PATIENTS AYANT CONSULTE UN PSYCHIATRE DANS UN DELAI DE 15 JOURS APRES LEUR HOSPITALISATION EN PSYCHIATRIE (%)

Cantal	Auvergne-Rhône-Alpes
14,6 ▼	38,5

Source : SNDS - 2023

5. Les dispositifs de coordination

La mise en œuvre du PTSM s'appuie sur un réseau d'acteurs et de structures du territoire. Celui-ci permet de coordonner les politiques de santé et d'accompagner les populations de manière adaptée. Les principaux dispositifs de coordination sont les suivants :

- **Communauté 360** : elle propose un accompagnement personnalisé aux personnes en situation de handicap et à leurs aidants. Grâce au numéro vert 0 800 360 360, elle mobilise les acteurs locaux pour apporter des solutions concrètes, prévenir les ruptures de parcours et favoriser l'inclusion.

- **Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC)** : il soutient les professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux confrontés à des situations complexes et à des besoins de santé multiples.
- **PCPE** (Pôle de Compétences et de Prestations Externalisées) : dispositif souple et adaptable, il apporte une réponse ajustée aux situations les plus complexes grâce à des plans d'intervention individualisés et coordonnés.
- **Plateforme de Répit** : elle propose des solutions de répit et de soutien aux familles et aux aidants, notamment dans le champ du handicap.

6. Les réseaux partenariaux existants

Le Cantal bénéficie de plusieurs réseaux thématiques structurants. Ils jouent un rôle important dans la prévention, l'information, la coordination et l'animation des actions de proximité. Ils permettent de relier les acteurs institutionnels, associatifs et professionnels autour d'objectifs communs et de renforcer la cohérence des interventions. Quelques exemples :

Reseau parentalite

Le CIDFF 15 a été mandaté par la Caisse d'Allocations Familiales pour animer le réseau parentalité du département. Ce réseau rassemble des structures et associations qui collaborent autour de projets communs afin de répondre aux besoins des familles. Il vise à renforcer le soutien aux parents, à faciliter l'accès à l'information et aux services adaptés, et à promouvoir des pratiques éducatives cohérentes sur l'ensemble du territoire.

Collectif SISM (Semaines d'Information sur la Sante Mentale)

Le collectif SISM aurillacois est co-animé par Promotion Santé Cantal et le CLSM du Bassin Aurillacois, de la Châtaigneraie Cantalienne et du Carladès depuis 2026. Il anime le réseau des acteurs départementaux afin d'organiser et de coordonner les actions menées dans le cadre des SISM. Ce collectif renforce la visibilité des initiatives locales et favorise les coopérations entre professionnels de santé, associations et établissements.

Reseau Cantalien en Prevention du Suicide

Créé en 2023 à l'initiative de Promotion Santé Cantal, de la MSA Auvergne et du Centre Hospitalier Henri-Mondor d'Aurillac, ce réseau propose des formations en prévention du suicide selon trois niveaux : Sentinelle, Évaluation/Orientation et Intervenant de crise. À ce jour, plus de 300 personnes ont été formées sur l'ensemble du département.
Le réseau s'appuie sur les services de psychiatrie adultes et de pédopsychiatrie du Centre Hospitalier d'Aurillac, qui apportent un vivier de formateurs et une expertise sur cette thématique.

7. *Retour qualitatif des temps d'échanges avec les professionnels lors du bilan du PTSM 1.0 (cf. Annexe VII)*

LES ENFANTS

Les groupes de travail ont montré que de nombreux acteurs du territoire se connaissent et travaillent déjà ensemble, souvent de manière informelle ou bilatérale. Cette organisation facilite le repérage des situations préoccupantes. Toutefois, la multiplicité des dispositifs rend les parcours en santé mentale difficiles à comprendre pour les familles. Les professionnels soulignent également la nécessité de renforcer les partenariats entre la pédopsychiatrie hospitalière et les opérateurs médico-sociaux.

La faible démographie de professionnels libéraux, médico-sociaux et hospitaliers (pédopsychiatres, orthophonistes, etc.) fragilise le parcours des familles. Dans ce contexte, les psychologues jouent un rôle central en proposant un premier accompagnement souvent accepté par les familles, ce qui permet de réduire les délais d'attente. Pour répondre au manque de professionnels et proposer un accompagnement préalable au parcours de droit commun, plusieurs dispositifs innovants ont été développés ou imaginés, comme le SATh d'Accent Jeunes, le psychologue en PMI ou les Jardins des émotions du CIDFF 15.

LES ADOLESCENTS

Les professionnels éducatifs sont présents sur l'ensemble du territoire et fortement impliqués dans le suivi et le repérage des difficultés de santé mentale chez les adolescents et les jeunes. Ils se heurtent toutefois au manque de relais médicaux et paramédicaux pour prévenir les situations de crise ou les prendre en charge. Comme pour les autres publics, les psychologues peuvent apporter un relais temporaire.

À cet âge, l'accompagnement des familles est apparu comme un enjeu central lors des échanges avec les professionnels. Le besoin de formaliser davantage les partenariats interstructures et de mutualiser les ressources existantes a également été souligné. Les professionnels relèvent de manière unanime le manque de lits d'hospitalisation spécifiques pour les adolescents et les jeunes, ainsi que l'absence de relais sanitaire les week-ends. Certains dispositifs locaux proposent toutefois une étape préalable aux prises en charge de droit commun : psychologues en mission locale, Maison des adolescents, consultations jeunes consommateurs dans les CSAPA, etc.

LES ADULTES

Les liens entre le secteur social, le secteur médico-social et les soins doivent être renforcés, en plaçant les personnes concernées au centre de la prise en charge. Plusieurs pistes ont été évoquées : faciliter la communication entre la ville et l'hôpital, mutualiser les compétences entre la psychiatrie et les acteurs du parcours en santé mentale, et positionner la psychiatrie comme centre ressource pour soutenir les acteurs médico-sociaux dans le suivi des situations complexes.

Certaines personnes disposent de peu de possibilités pour entrer dans un parcours de prise en charge : personnes migrantes, personnes en grande précarité, victimes de violences, personnes sous main de justice, etc. Les professionnels signalent également un accès insuffisant aux soins somatiques et un suivi parfois fragile. Des initiatives existent déjà sur le territoire et méritent d'être consolidées ou développées : Centre Horizon du CH d'Aurillac, CIDFF 15 pour les femmes victimes de violences, équipe mobile santé précarité incurie de l'ANEF, cellule cas complexes de l'UDAF 15, etc.

LES PERSONNES AGEES

L'offre de prise en charge des personnes âgées est importante et diversifiée. Des dispositifs existent pour accompagner le handicap psychique, les troubles psychiques chez les personnes vieillissantes et les troubles liés à l'âge. Ces constats doivent toutefois être nuancés :

- au regard des difficultés de recrutement de professionnels qualifiés et du manque de compétences disponibles dans le département ;
- en raison des fragilités de repérage et de diagnostic de la dépression et de la démence.

Ces deux points constituent des freins importants aux évolutions attendues dans les secteurs sanitaire et médico-social.

Les professionnels attendent une clarification des missions respectives de la psychiatrie et de la gériatrie départementale. Ils souhaitent également la mise en place d'une plateforme de coordination des acteurs, associée à une montée en compétences des professionnels de l'hébergement et du domicile dans le repérage et l'alerte des situations à risque. Cette mise en réseau devra aussi intégrer un travail spécifique auprès des aidants naturels.